LE MANS, le 10 janvier 2008

Le Président
de l'Association des Maires de la Sarthe

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les maires

Cab	INSPECTION ACADÉMIQUE 72 - SARTHE			
S	16 JAN. 2008			EX
Org.				
P	Ctô	Eq.	E.T.	J.S.

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale souhaite permettre aux communes volontaires de mettre en place un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il financera ce service minimum d'accueil, tout en veillant à renforcer l'information des familles. Le financement du service minimum d'accueil s'élèvera à 90 € / jour pour 1 à 15 élèves accueillis, à 180 € / jour pour 16 à 30 élèves et au-delà à 90 € par tranche de 15 élèves.

Ce financement reposera sur une convention entre l'Etat et la commune. Je vous transmets ci-joint les documents décrivant la procédure.

Une réponse de votre part, sous huitaine et au plus tard le vendredi 18 janvier 2008, nous est nécessaire. (ce.ia72@ac-nantes.fr)

Par l'intermédiaire de l'Inspecteur chargé de la circonscription du 1er degré, à laquelle votre commune est rattachée, vous pourrez avoir les informations utiles sur le mouvement social prévu.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président
De l'Association des Maires
De la Sarthe

Roland DU LUART

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de la Sarthe

Jean-Claude ROUANET

MAIRIE de St-GEORGES-le-GAULTIER (Sarthe)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE